Communiqué de presse

Contacts presse

Département de l'information et de la communication
01 40 15 80 11
service-presse@culture.gouv.fr

www.culture.gouv.fr

l'Etat et L'Institut national de l'audiovisuel s'accordent sur le prochain contrat d'objectifs et de moyens de l'INA, pour la période 2010-2014

Fort des succès de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) en matière de numérisation des archives audiovisuelles, de valorisation des collections et de formation, l'Etat et l'INA viennent de s'entendre autour d'un 3ème contrat d'objectifs et de moyens (COM), pour la période 2010-2014. Les moyens de l'INA sont renforcés en moyenne de 3%, afin de lui permettre de rester une référence mondiale dans son domaine d'activité : la gestion de patrimoine audiovisuel en environnement numérique. Le contrat s'articule autour de deux principales missions: poursuivre dans la sauvegarde et la numérisation des archives audiovisuelles menacées, et développer ses activités d'enseignement et de recherche.

A l'ère du numérique, l'environnement dans lequel l'INA évolue est marqué par la multiplication des acteurs, la montée en puissance de nouveaux médias et l'émergence de nouveaux usages et supports de diffusion. Sur le terrain des contenus, de nouvelles offres apparaissent, avec des stratégies de programmation innovantes et des modèles économiques inédits. Par le biais des réseaux mondialisés, naissent de nouvelles pratiques culturelles et de nouveaux usages éducatifs et sociaux qui défient les approches traditionnelles de l'information, de la connaissance et des savoirs. Ce contexte est à la fois riche d'opportunités et porteur d'incertitudes. **Fort des résultats acquis au cours des deux premiers contrats d'objectifs et de moyens, les axes principaux de ce troisième contrat sont désormais la transmission de savoirs et des compétences et la poursuite de la sauvegarde des archives audiovisuelles.**

- L'INA aura pour objectif de créer, au sein du pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) « Université Paris est », une filière d'excellence sur l'image et les médias. Ce pôle « Images et Médias » doit jouer un rôle important en matière de formation initiale et continue pour les métiers de l'audiovisuel et du numérique et en matière de recherche en « sciences et métiers de l'image et du numérique ».

- Le plan de sauvegarde et de numérisation (PSN) des archives menacées, initié à l'occasion du premier COM (2000-2003), doit se poursuivre pendant ce nouveau contrat pour un montant de 51,6 M€.

- Ces développements s'appuieront par ailleurs sur la mise en œuvre d'un projet immobilier permettant tant de sécuriser les archives numérisées que de développer les capacités d'accueil de l'INA en matière d'enseignement et de recherche. L'Etat le financera à hauteur de 55 millions d'euros maximum.

Conformément à la loi, le projet de contrat sera prochainement soumis aux commissions des affaires culturelles et des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat, qui disposent de 6 semaines pour formuler un avis, ainsi qu'au Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Paris, le 8 avril 2010